



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

13

**Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne**

Budget 2025

Propositions

Le Synode adopte le budget 2025 qui prévoit

1. un excédent de charges de 79 493 CHF et
2. des contributions des membres à hauteur de 5 922 457 CHF.

Berne, le 10 septembre 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	Compte d'exploitation.....	4
2.1.	Budget du compte d'exploitation.....	4
2.2.	Explications relatives au compte d'exploitation.....	5
2.2.1.	Explications générales.....	5
3.	Charges des «projets» et «services et offres».....	8
3.1.1.	Charges des «projets» et «services et offres» - Aperçu.....	8
3.1.2.	Explications relatives aux charges des «projets» et «services et offres».....	9
3.1.3.	Charges des projets par secteur (sans charges transitoires).....	14
3.1.4.	Charges des projets par instruments de pilotage (sans charges transitoires).....	14
3.1.5.	Charges des projets par affectation.....	15
4.	Charges structurelles.....	16
4.1.	Aperçu.....	16
4.2.	Explications relatives aux charges structurelles.....	16
5.	Tableau sur la variation du capital.....	18
6.	Contributions des membres.....	22
7.	Sommes cibles et autres contributions.....	23

1. Introduction

Le budget affiche des recettes totales de 8'101 KCHF et des charges d'exploitation de 8'525 KCHF. De ce fait, le résultat d'exploitation s'établit à -424 KCHF et – après résultat financier et compte des fonds – se solde par un excédent de charges de 79 KCHF.

Le Conseil élabore le budget sur la base des décisions stratégiques et thématiques du Synode. Il distingue les champs d'action, la mission fondamentale et les objectifs de législature du Conseil.

Dans le budget relatif au compte d'exploitation, les charges d'exploitation sont ventilées en charges liées aux «projets» selon l'art. 9 al. 1 du règlement des finances et en charges liées aux «services et offres» selon l'art. 10 al. 1 du règlement des finances, ainsi qu'en charges structurelles.

Les charges liées aux volets «projets» et «services et offres» sont présentées de manière analogue à celles des secteurs organisationnels de la chancellerie : charges imputables aux objectifs de législature, aux champs d'action et aux missions fondamentales.

Le budget prévoit une compensation du renchérissement de 2,1 % équivalant à l'augmentation des prix à la consommation en 2023. L'EERS rémunère son personnel sur la base des fourchettes salariales CEPEC dont le calcul est fondé sur les salaires moyens au sein de l'administration dans la région de Berne. Les années où ces fourchettes ne sont pas recalculées, le Conseil établit le renchérissement sur la base de l'évolution des prix à la consommation l'année précédente, conformément à l'art. 6 de l'annexe 2 au règlement des finances. En 2024, une compensation du renchérissement de 2,8% a été accordée.

C'est à nouveau en partant du principe que les contributions des membres resteront inchangées que le budget a été établi. La dernière modification des contributions à l'EERS remonte à 2019 et 2020, où elles avaient été réduites de 6'063 KCHF à 5'922 KCHF. Mais entretemps, le portefeuille des tâches s'est élargi. C'est ainsi que le projet « Protection de l'intégrité personnelle » sera poursuivi en 2025 en tant que plus grand projet individuel, un synode de réflexion sera organisé ou le service de coordination pour l'aumônerie dans le domaine de la santé sera mis en place – sous réserve de l'approbation du Synode. S'ajoute qu'en raison de la compensation du renchérissement et des prix plus élevés qui impactent aussi les frais généraux, le secrétariat dispose en termes réels de moins de ressources que l'année précédente. Pour compenser cette perte et financer de nouveaux projets, par exemple dans le domaine de la formation, le Conseil prévoit une réduction partielle du capital de l'organisation à partir de 2025 (cf. p. 18).

La Diaconie suisse, l'œcuménisme, ainsi que la politique de migration et d'asile sont également des projets d'envergure.

Le budget, qui comprend le compte d'exploitation et le tableau sur la variation du capital, est conforme à la norme comptable GAAP RPC 21.

2. Compte d'exploitation

2.1. Budget du compte d'exploitation

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
1	Produits					
1.1	5'922	73.1	5'922	72.5	5'922	73.4
1.2	674	8.3	604	7.4	604	7.5
1.3	0	0.0	0	0.0	1	0.0
1.4	1'121	13.8	1'121	13.7	1'124	13.9
1.5	360	4.4	495	6.1	355	4.4
	8'077		8'142		8'006	
1.6	24	0.3	27	0.3	50	0.6
1.7	0	0.0	0	0.0	13	0.2
	8'101	100.0	8'169	100.0	8'069	100.0
	Charges d'exploitation					
2	Projets et (Services et offres)					
2.1	(Projets)					
2.1.1	-405	4.8	-420	5.0	-317	4.0
2.1.2	-8	0.1	-9	0.1	-11	0.1
2.1.3	-338	4.0	-135	1.6	-144	1.8
	-751	8.8	-564	6.7	-472	5.9
2.2	Services et offres					
2.2.1	-1'816	21.3	-1'676	19.9	-1'632	20.6
2.2.2	-30	0.4	-57	0.7	-71	0.9
2.2.3	-1'879	22.0	-1'900	22.6	-1'403	17.7
2.2.4	-1'121	13.1	-1'121	13.3	-1'124	14.2
2.2.5	-470	5.5	-470	5.6	-470	5.9
	-5'316	62.4	-5'224	62.2	-4'700	59.2
	-6'067	71.2	-5'788	68.9	-5'172	65.2
3	Charges structurelles					
3.1	-1'878	22.0	-1'955	23.3	-1'968	24.8
3.2	-93	1.1	-93	1.1	-75	0.9
3.3	-335	3.9	-332	4.0	-436	5.5
3.4	-130	1.5	-115	1.4	-174	2.2
3.5	-22	0.3	-122	1.5	-109	1.4
	-2'458	28.8	-2'617	31.1	-2'762	34.8
	-8'525		-8'405		-7'934	
	-424		-236		135	
4	Résultat financier					
4.1	80		80		413	
4.2	-35		-35		-81	
	45		45		332	
5	Autres résultats					
5.1	140		63		144	
5.2	-141		-63		-160	
5.3	0		0		0	
5.4	0		0		0	
	-1		0		-16	
	-380		-191		451	
6	Variation du capital des fonds					
6.1	Fonds affectés					
	Allocation	-893	-1'028		-894	
	Utilisation	905	1'031		754	
6.2	Fonds libres					
	Allocation	0	-10		-343	
	Utilisation	289	149		219	
	301		142		-264	
	-79		-49		187	
	Attributions					
	Attribution / utilisation capital de l'organisation	79	49		-187	
	0		0		0	

2.2. Explications relatives au compte d'exploitation

2.2.1. Explications générales

La numérotation ci-dessous reprend celle du tableau «Budget du compte d'exploitation» (page 4).

Produits

1.1 Contributions des membres

Les contributions ordinaires inscrites au budget s'élèvent à 5 922 KCHF et restent inchangées dans leur ensemble par rapport à l'exercice précédent.

La clé de répartition des contributions part d'une contribution uniforme par membre de l'Église et la corrige à l'aide de différents facteurs et critères d'évaluation. Pour l'application de ces facteurs de correction, les Églises membres présentant des caractéristiques similaires sont réunies en groupes. L'Église d'Argovie franchit tout juste le seuil du groupe suivant pour les trois facteurs de correction (indice des ressources, financement, nombre de réformés). Dans le calcul pour l'année 2025, son indice des ressources a donc été corrigé manuellement vers le bas.

En outre, une erreur a été corrigée dans la base de calcul du pourcentage de réformés. Dans les budgets 2023 et 2024, on avait pris comme base de calcul de ce pourcentage la population résidente âgée de plus de 15 ans, au lieu de la population résidente sans limite d'âge. Suite à cette correction, le regroupement des Églises a dû être adapté.

Ces deux corrections ont pour conséquence de réduire les contributions de l'Église réformée d'Argovie et de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel pour 2025, tandis que les autres contributions augmentent de 0,9% (voir tableau p. 22).

Le Conseil estime qu'une révision de la clé de répartition ou l'élaboration d'une nouvelle clé de répartition est nécessaire et souhaite s'y atteler avec un groupe de travail. Pour des raisons de temps, l'application d'une éventuelle nouvelle clé de répartition n'est possible que pour le budget 2027. Le Conseil a toutefois l'intention de charger la société Ecoplan du recensement des recettes actuelles par membre de l'Église membre. Pour le budget 2026, les contributions seront alors recalculées sur la base des chiffres actualisés pour les recettes, l'indice des ressources et le nombre de membres de l'Église.

1.2 Autres contributions destinées à des «projets» et à des «services et offres»

Cette rubrique comprend les contributions extraordinaires des Églises membres selon § 39 de la Constitution pour l'aumônerie dans les centres fédéraux d'asile CFA (470 KCHF), la participation aux frais de réunion du Synode, le synode de réflexion, la CPE, ainsi que la Conférence Femmes et Genres (74 KCHF au total), plus les apports financiers de tiers destinés à la Diaconie suisse d'un montant de 130 KCHF et le projet « Fondements de la foi évangélique réformée ». Désormais, la chancellerie facture des frais de participation aux Églises membres non seulement pour les séances ordinaires de la CPE, mais aussi pour sa retraite.

1.4 Sommes cibles transitoires

Les sommes cibles se subdivisent entre la contribution de base aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes (966 KCHF) et la collecte destinée à l'Institut œcuménique de Bossey (60 KCHF). De plus, comme en 2024, les dons volontaires et les col-

lectes des Églises membres en faveur des organisations œcuméniques internationales, estimés au total à 95 KCHF sur la base des chiffres de l'année précédente, ont été inscrits sous ce poste.

1.5 Collectes destinées aux fonds

Ces collectes alimentent le fonds pour le travail des femmes (50 KCHF), le fonds en faveur des droits humains (10 KCHF) et le fonds Solidarité protestante suisse (300 KCHF).

1.6 Produits pour prestations fournies

Cette rubrique inclut les indemnités reçues pour l'administration du fonds de solidarité des pasteurs (17 KCHF) et pour l'utilisation du site Internet *diakonie.ch* (4 KCHF), ainsi que les recettes de publications, de conférences, etc. (3 KCHF).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui incluent les charges liées aux volets «projets» et «services et offres», ainsi que les charges structurelles, s'élèvent à 8 525 KCHF.

2. Charges liées aux volets «projets» et «services et offres»

L'art. 9, al. 1 et l'art. 10, al. 1 du règlement des finances définissent les «projets» comme des événements uniques caractérisés par un début et une fin bien définis, et les «services et offres» comme des tâches permanentes de l'EERS.

Les charges liées aux volets «projets» et «services et offres» s'élèvent à un total de 6 067 KCHF, soit 71,2 % des charges d'exploitation. Elles sont constituées à hauteur de 1 951 KCHF, soit 32,1 %, des contributions transitoires en faveur des œuvres d'entraide et des œuvres missionnaires protestantes ainsi que de l'Institut œcuménique de Bossey, des contributions extraordinaires destinées à l'aumônerie dans les CFA, des dons volontaires et des collectes des Églises membres à l'intention des organisations œcuméniques internationales, ainsi que de contributions à des tiers prélevées sur les fonds.

Les charges budgétées pour les volets «projets» et «services et offres» sont plus élevées que dans le budget 2024. Ces moyens doivent être affectés aux projets de mise en œuvre des objectifs de la législature tels que la protection de l'intégrité personnelle (271 KCHF), les fondements de la foi évangélique réformée (73 KCHF) ou le synode de réflexion (62 KCHF).

Le tableau des charges liées aux volets «projets» et «services et offres» présente la manière dont les sommes sont réparties (page 8 et suivantes).

2.2.5 Transmission d'autres contributions

Il s'agit des contributions extraordinaires des Églises membres (art. 39 Cst. EERS) destinées à l'aumônerie dans les CFA.

3. Charges structurelles

Outre les services centraux, l'administration et l'infrastructure, les charges structurelles incluent l'ensemble des charges impliquées par la structure démocratique (Synode et Conseil).

Ces charges (Conseil, services centraux et infrastructure) sont présentées d'un bloc sous charges structurelles, sans ventilation par projets.

Pour les détails, voir le tableau, p. 16.

Résultat opérationnel

L'augmentation des charges liées aux volets «projets» et «services et offres» (cf. point 2) par rapport au budget 2024 entraîne un résultat opérationnel (-424 KCHF) inférieur de

188 KCHF à celui de l'année précédente, une différence qui est en partie compensée par le prélèvement sur la réserve de réévaluation.

4. Résultat financier

Le résultat financier englobe les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds et les charges pour la gestion de la fortune. Les fluctuations de cours ne sont pas budgétées, car une planification fiable n'est pas possible.

5.1 / 5.2 Produits et charges sans rapport avec l'organisation

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges nous sont remboursées à 100 %.

Les charges engendrées par le secrétariat du Conseil suisse des religions SCR sont financées par des prélèvements sur le fonds SCR.

Compte des fonds

6.1 Fonds affectés

Les fonds sont affectés si les donateurs et donatrices en ont clairement fixé l'objectif, respectivement ont effectué un don en spécifiant son affectation.

6.2 Fonds libres

Les fonds libres sont également attribués à un objectif mais ce dernier peut être modifié par l'organe compétent de l'EERS (Conseil ou Synode), sans que les droits de tiers n'en soient affectés.

Les détails figurent dans le tableau sur la variation du capital à la page 18.

6.3 Réserves de réévaluation

Dans la foulée de l'introduction de la GAAP RPC 21, l'immeuble du Sulgenauweg a été réévalué. Grâce à la constitution de la réserve de réévaluation d'un montant correspondant, cette réévaluation de 3,9 millions de CHF est restée sans incidence sur le résultat. Jusqu'à présent, l'immeuble était amorti chaque année d'environ 100 KCHF, l'amortissement était comptabilisé en contrepartie de la réserve de réévaluation sans effet sur le résultat. Le Conseil prévoit de réévaluer à nouveau l'immeuble en 2024, probablement à hauteur de + 750 KCHF, et de constituer une réserve de réévaluation du même montant. Cette réévaluation prévue n'est pas encore représentée dans le tableau de la page 18.

L'objectif pour la réserve de fluctuation des placements est de 25% du capital investi. La réserve de fluctuation des valeurs n'est pas budgétée.

Les réserves de réévaluation sont présentées dans le compte d'exploitation sous « Fonds libres ».

3. Charges des «projets» et «services et offres»

3.1.1. Charges des «projets» et «services et offres» - Aperçu

	Budget 25	dont transf.*)	Budget 24	Comptes 23
Théologie et éthique				
Présence dans le débat public (OL1)	332	0	286	75
Transmission des fondements de la foi évangélique réformée (OL2)	73	0	13	0
Soutien aux Églises membres pour donner du pouvoir d'action à la base (OL2)	77	0	109	164
Missions fondamentales et temps de travail non attribué	51	0	107	39
Total	533	0	515	278
Relations avec les Églises				
Patrimoine biblique, thématique et hymnologique commun (OL2)	4	0	4	0
Événements et actions pour croître de manière plus soudée (OL3)	66	0	6	0
Valorisation de la vie spirituelle commune (OL3)	44	0	66	74
Accompagnement de nouvelles formes de communauté ecclésiale (OL4)	17	0	32	13
Soutien à l'élaboration de concepts de protection (OL4)	271	0	32	52
Encouragement de l'engagement en Église (OL4)	11	0	20	6
Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (OL4)	115	0	94	102
Monitoring des Églises membres (OL5)	17	0	32	4
Évolution au sein des Égl. membres et établissement catalogue de données (OL5)	24	0	26	0
Sensibilisation à la diversité des milieux de vie (OL6)	0	0	19	0
Champ d'action Formation et professions	91	0	86	74
Diaconie	252	0	270	291
Politique femmes et genre	123	48	133	177
Solidarité protestante suisse	340	264	442	149
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	195	15	129	110
Total	1'570	327	1'391	1'052
Relations extérieures				
Source d'information pour les décideurs (OL1)	103	0	104	104
Prises de position publiques pour renforcer le sentiment d'appartenance (OL1)	84	0	84	68
Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (OL4)	552	470	559	578
Champ d'action Sauvegarde de la Création	42	0		28
Champ d'action Organisation missionnaires et Œuvres d'entraide	64	0	71	0
Œcuménisme	807	10	717	824
Œuvres	997	966	1'000	1'034
Politique de la migration et de l'asile	68	0	94	68
Durabilité	33	0	44	37
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	259	10	254	105
Total	3'009	1'456	2'927	2'846
Communication				
Champ d'action Communication	15	0	68	22
Page Internet	63	0	104	82
Messages à l'occasion des fêtes religieuses	19	0	44	56
Autres missions fondamentales et réserve des domaines	467	0	319	439
Total	564	0	535	599
Services centraux				
Analyse des flux financiers et utilisation multiforme des bâtiments ecclésiaux (OL6)	0	0	26	0
Droits d'auteur	388	0	388	360
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	3	0	6	3
Total	391	0	420	363
Frais généraux des projets				34
Total dépenses projets	6'067	1'783	5'788	5'172

*) Les charges transitoires désignent les sommes cibles destinées aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes ainsi qu'à l'Institut œcuménique de Bossey, les contributions volontaires des Églises membres aux organisations œcuméniques internationales, les contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les CFA et les contributions à des tiers prélevées sur les fonds.

OL1 : objectif de législature 1 ; OL2 : objectif de législature 2 ; etc.

3.1.2. Explications relatives aux charges des «projets» et «services et offres»

Théologie et éthique

Présence dans le débat public (objectif de législature 1)

Le secteur théologie et éthique influencera le débat public par le biais d'études et de prises de position (286 TCHF) qui sont généralement diffusées en format blog. Un montant de 46 KCHF a été budgété pour l'animation du blog.

Transmission des fondements de la foi évangélique réformée (objectif de législature 2)

L'EERS participe à hauteur de 50 KCHF au projet d'un « cours de formation spirituelle » (Faith Unpacked) des universités de Berne et de Zurich. Le projet vise à atteindre un large public grâce à des vidéos explicatives bien produites et animées sur le christianisme et son histoire. Les films sont notamment diffusés sur YouTube.

Des frais de personnel d'un montant de 13 KCHF et des frais généraux de 10 KCHF encourus par la chancellerie sont en outre budgétés sous ce poste.

Soutien aux Églises membres pour donner du pouvoir d'action à la base (objectif de législature 2)

En organisant un colloque spécialisé en collaboration avec l'Université de Fribourg et un autre colloque indépendant, le secteur jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de cet objectif de législature. Une somme de 50 KCHF est prévue pour couvrir les frais de personnel en lien avec la préparation du contenu des colloques.

Mission fondamentale

La mission fondamentale du secteur comprend des mandats d'enseignement et conférences académiques (17 KCHF) ainsi que la collaboration avec la commission « nouveaux mouvements religieux » (9 KCHF). Le budget prévoit une somme de 7 KCHF pour des charges qui ne peuvent pas être imputées spécifiquement à un projet et 22 jours de temps de travail non encore attribué.

Relations avec les Églises

Événements et actions pour croître de manière plus soudée (objectif de législature 3)

Le premier synode de réflexion de l'EERS va contribuer à renforcer la communauté ecclésiale. Un montant de 62 KCHF a été alloué dans le budget à la préparation et à la réalisation de cet événement. Du temps de travail a en outre été réservé pour les clarifications nécessaires en rapport avec une Journée nationale de l'Église des jeunes (4 KCHF).

Valorisation de la vie spirituelle commune (objectif de législature 3)

Cette rubrique se rapporte au travail réalisé pour la Commission de liturgie (37 KCHF) et d'autres projets liturgiques (7 KCHF).

Accompagnement de nouvelles formes de communauté ecclésiale (objectif de législature 4)

Le secteur des relations avec les Églises accompagnera la coordination et la mise en réseau des Églises au sein de la communion d'Églises que forme l'EERS. Un montant de 17 KCHF est inscrit au budget pour la mise sur pied d'un réseau « Développement de l'Église ».

Soutien à l'élaboration de concepts de protection (objectif de législature 4)

Le projet « Protection de l'intégrité personnelle » constituera un point fort dans nos activités en 2025. Les 271 KCHF budgétés à cet effet englobent l'accompagnement du groupe de travail, le point de contact national externe et les activités de coordination liées au thème des indemnités de reconnaissance et d'autres questions dont la mise en place a été décidée par le Synode. Outre les environ 180 jours de travail que la chancellerie compte consacrer à ces activités un accompagnement externe est prévu.

Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (objectif de législature 4)

Sous réserve de l'approbation du Synode, le centre de coordination de l'aumônerie dans le domaine de la santé (SeeliG) devrait commencer son travail au milieu de l'année 2025. Une contribution de 36 KCHF pour six mois est prévue à cet effet. Un montant supplémentaire de 24 KCHF est budgété pour les frais de personnel de l'EERS et les frais généraux, notamment les traductions. Un montant de 55 KCHF est inscrit au budget pour le travail de mise en réseau dans le domaine de l'aumônerie militaire.

Monitoring des Églises membres (objectif de législature 5)

C'est en particulier du temps de travail interne qui a été budgété pour le monitoring des Églises membres.

Évolution au sein des Églises membres et établissement d'un catalogue de données (objectif de législature 5)

Ce poste du budget englobe en particulier des moyens pour accompagner le GT Finances.

Champ d'action Formation et professions

Le secteur des relations avec les Églises accompagne le comité stratégique « Formation et professions ». Le travail de ce comité s'achèvera au milieu de l'année 2025. Le budget alloue 53 KCHF aux frais de réunion, aux frais du personnel interne et aux frais généraux engagés pour l'étude de faisabilité de deux projets et, en cas de résultat concluant, à un projet de suivi.

Diaconie

Les « services et offres » de Diaconie Suisse (221 KCHF), les soins palliatifs (20 KCHF) et les « premiers secours en santé psychique ENSA » (8 KCHF) font partie de la mission fondamentale du secteur des relations avec les Églises.

Politique femmes et genres

Cette rubrique couvre les charges de la Conférence Femmes et Genres (68 KCHF) et du fonds pour le travail des femmes (7 KCHF).

Le budget prévoit de prélever 48 KCHF sur le fonds pour le travail des femmes.

Solidarité protestante suisse (SPS)

Les frais de personnel pour le fonds SPS ont été réduits ces dernières années. Le budget de 75 KCHF se situe au même niveau que dans les années récentes et doit couvrir les charges de la Conférence, des comités et de leur accompagnement par la chancellerie. Les contributions versées par le fonds SPS dépendent des recettes. Compte tenu des derniers résultats des collectes, des contributions à des tiers plus modestes (264 KCHF) ont été budgétées en comparaison de l'an dernier.

Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué

Cette rubrique inclut les travaux liturgiques qui ne figurent pas dans les objectifs de législature (43 KCHF), ainsi que la CPE et la collaboration des exécutifs (50 KCHF).

En outre, le budget prévoit des frais généraux non imputables à des projets en particulier (7 KCHF) ainsi que du temps de travail non encore attribué (78 KCHF).

Un prélèvement de 15 KCHF sur le fonds en faveur des Églises suisses à l'étranger est prévu.

Relations extérieures et Œuvres

Source d'information pour les décideuses et décideurs (objectif de législature 1)

Le secteur des relations extérieures et œuvres a pour responsabilité de veiller à ce que l'EERS reste une source d'information fiable et appréciée des décideuses et décideurs à travers le monitoring des activités sous la Coupole fédérale (27 KCHF), les consultations et les prises de position (48 KCHF), les discussions avec les partis politiques (10 KCHF) et la participation à des commissions extraparlimentaires (18 KCHF).

Prises de position publiques pour renforcer le sentiment d'appartenance (objectif de législature 1)

Cet objectif de législature est mis en œuvre à travers des événements au Forum politique de Berne. L'EERS entend contribuer ainsi à la formation de l'opinion publique et politique et en particulier atteindre les jeunes adultes et les milieux éloignés de l'Église, conformément à sa mission (84 TCHF).

Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (objectif de législature 4)

Le secteur des relations extérieures et œuvres coordonne (67 KCHF) et développe (15 KCHF) l'aumônerie dans les CFA. Selon la décision du Synode, les contributions extraordinaires des Églises membres (470 KCHF) sont transférées aux CFA.

Champ d'action Sauvegarde de la Création

Le secteur des relations extérieures et œuvres accompagne le comité stratégique « Sauvegarde de la Création ». Les frais de réunion du comité en 2025 sont inscrits au budget. Le travail du comité stratégique arrivera à terme à mi-2025.

Champ d'action Organisations missionnaires et œuvre d'entraide

En juin 2024, le Synode a décidé de créer le champ d'action « Organisations missionnaires et œuvre d'entraide » qui sera doté d'un montant similaire à celui des trois champs d'action déjà existants pour l'accompagnement, en particulier externe, d'un comité stratégique.

Œcuménisme

L'EERS verse un montant total de 548 KCHF à la Communauté de travail des Églises chrétiennes de Suisse (CTEC) et aux organisations œcuméniques internationales, qui se subdivise en contributions ordinaires, en contributions aux projets, et en contributions transitoires des Églises membres (EM). Dans le détail, ce montant est ventilé de la manière suivante :

	Contributions ordinaires	Contr. aux projets	Contributions EM	Total
CTEC	43			43
CEPE	60			60
COE	130		40	170
CMER	50	10	45	105
KEK	75		10	85
Contribution aux projet		25		25
Bossey - sommes cibles transférées			60	60
	358	35	155	548

En outre, le budget comprend des frais de personnel (165 KCHF) et des frais généraux de la chancellerie (94 KCHF) qui sont destinés à la collaboration avec les organisations œcuméniques et sont engagés en faveur d'un projet pour le soutien de chrétiens menacés.

Œuvres

Les frais de personnel engagés pour les relations avec les œuvres sont estimés à 29 KCHF, et les frais généraux à 2 KCHF.

Les contributions des Églises membres aux organisations missionnaires Mission 21 et DM (966 KCHF) sont transférées sans déduction.

Politique de la migration et de l'asile

À côté de l'aumônerie dans les CFA (objectif de législature 4), le secteur a également pour mission fondamentale d'échanger avec les partenaires de la migration (22 KCHF) et avec les responsables de la migration (19 KCHF), ce qui s'accompagne de diverses autres tâches (27 KCHF).

Durabilité

Cette rubrique couvre le travail du comité d'œco Églises pour l'environnement (14 KCHF), l'acquisition du label Coq vert (8 KCHF) et un travail de fond en matière d'écologie (10 KCHF).

Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué

Cette rubrique recouvre le dialogue interreligieux (relations avec la FSCI, collaboration avec le SCR et une rencontre avec les responsables de l'islam) avec un budget de 67 KCHF, les projets en lien avec le mandat des droits humains (2 KCHF), ainsi que les frais généraux non imputables à un projet en particulier (16 KCHF). Le temps de travail non attribué représente une somme importante en comparaison des autres secteurs (160 KCHF), ce qui laisse la possibilité au Conseil de réagir en cas d'évolution inattendue de la situation internationale.

Le budget prévoit de prélever 10 KCHF sur le fonds pour les droits humains.

Communication

Champ d'action Communication

Le secteur de la communication accompagne le comité stratégique chargé du champ d'action Communication. Ce comité va clore son travail à mi-2025. Les frais de réunion encore encouru par le comité jusque-là sont compris dans le budget.

Site Internet

La somme prévue pour le site internet (63 KCHF) inclut la gestion en continu de la présence en ligne de l'EERS : publications, traductions en plusieurs langues, vidéos, images et photos ainsi que les interfaces et les tâches liées au développement du site. Cela comprend la coordination et l'exécution de mandats avec le prestataire de services externe chargé de l'hébergement et de l'exploitation.

Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué

En 2024, l'EERS a révisé sa stratégie de communication. Le temps de travail alloué aux relations publiques en général comprend l'ensemble des tâches de communication stratégique et institutionnelle, la communication avec les médias, l'aide à la communication non imputable directement à des projets en particulier, ainsi que du temps de travail non attribué pour des projets non planifiés. De plus, cette position recouvre l'ensemble des tâches de coordination et des charges liées à la communication interne.

Suite à l'adaptation des processus dans le domaine de la communication, la conception graphique du site internet a en partie été externalisée et un montant de 56 KCHF a été inscrit au budget à cet effet. Le budget inclut en outre 54 KCHF pour une réception des médias (15 KCHF), des traductions, un monitoring des médias, etc. (54 KCHF).

La mission fondamentale de la communication englobe toujours, entre autres aspects, la coordination de la communication au niveau national (12 KCHF) et la poursuite du travail sur l'identité visuelle (16 KCHF).

Comme ces dernières années, le budget comprend des contributions au prix décerné dans le cadre du festival du film de Locarno (10 KCHF), au festival Visions du Réel de Nyon (3 KCHF) et à R/TV Tessin (14 KCHF).

Services centraux

Analyse des flux financiers et utilisation des bâtiments ecclésiastiques (objectif de législature 6)

Le GT Finances, qui figure dans le budget du secteur Relations avec les Églises, se penche sur l'analyse des instruments financiers. Aucun poste de charges n'est inscrit au budget pour l'utilisation des bâtiments ecclésiastiques en 2025.

Droits d'auteur

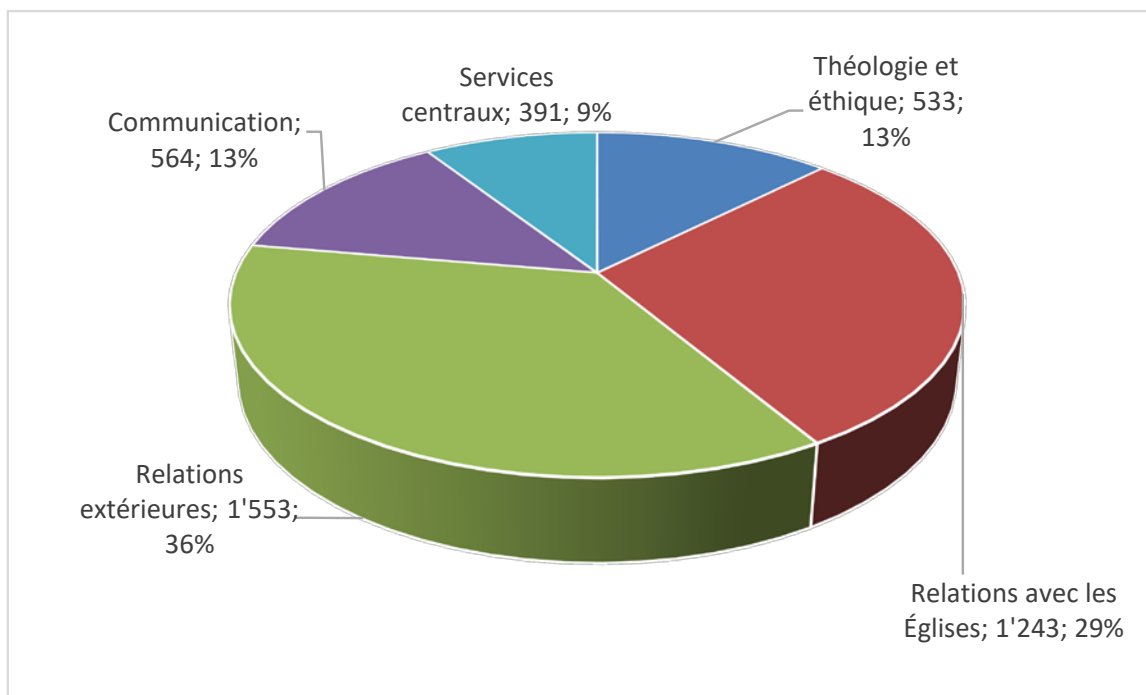
Cette rubrique englobe les redevances versées à la Suisa (musique, streaming et images), 264 KCHF, à Pro Litteris (textes), 66 KCHF, à VG Musikedition (photocopies pour le culte), 46 KCHF, ainsi que des redevances pour les conseils juridiques fournis par la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN), 5 KCHF, que l'EERS verse pour le compte de ses Églises membres. De plus, un montant de 7 KCHF de frais de personnel internes a été inscrit au budget pour des tâches de coordination, les échanges et les négociations.

Autres missions fondamentales

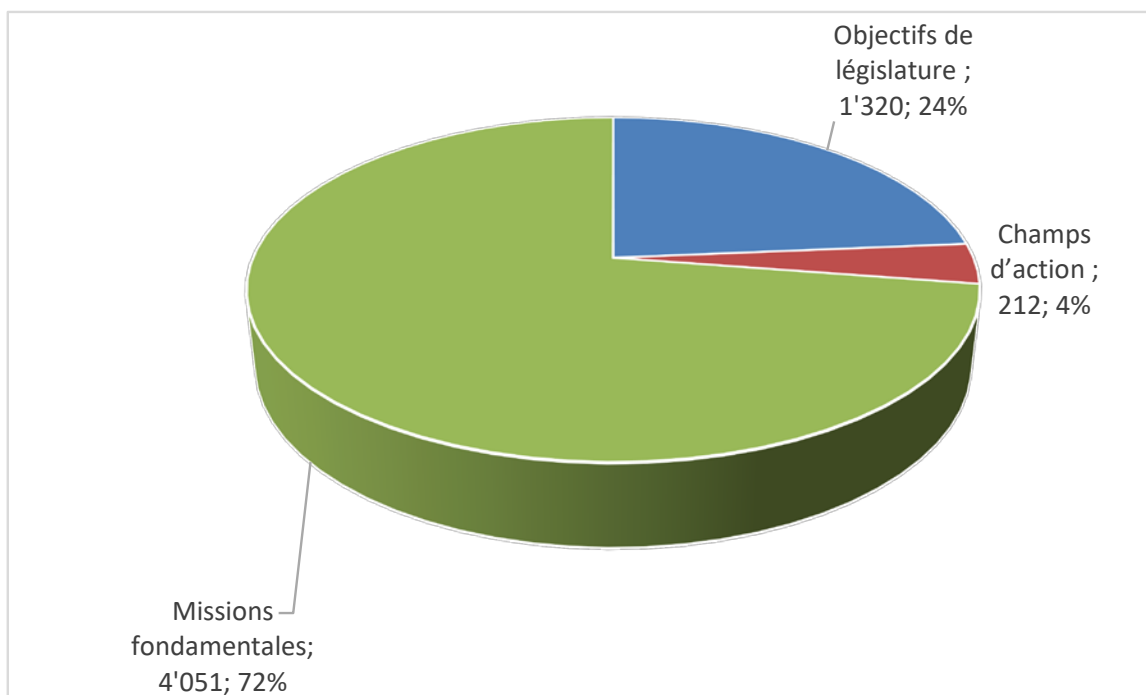
Sont budgétées ici les charges liées au développement de l'EERS en tant qu'entreprise favorable à la famille (label UND).

Comme chaque année, vous pouvez consulter le budget par projet divisé en frais de personnel et frais généraux dans l'espace protégé par mot de passe sur le site de l'EERS.

3.1.3. Charges des projets par secteur (sans charges transitoires)



3.1.4. Charges des projets par instruments de pilotage (sans charges transitoires)



3.1.5. Charges des projets par affectation

Seulement 53,1 % du budget des volets «projets» et «services et offres» sont imputables au travail de la chancellerie. Le reste couvre des positions transitoires, des contributions des fonds affectés, des versements aux partenaires œcuméniques ainsi qu'à des institutions laïques qui s'occupent de thématiques ecclésiales.

Le graphique présente la répartition de l'ensemble des charges liées aux volets «projets» et «services et offres» (6 067 KCHF) en fonction de l'influence exercée par le Conseil sur leur affectation.

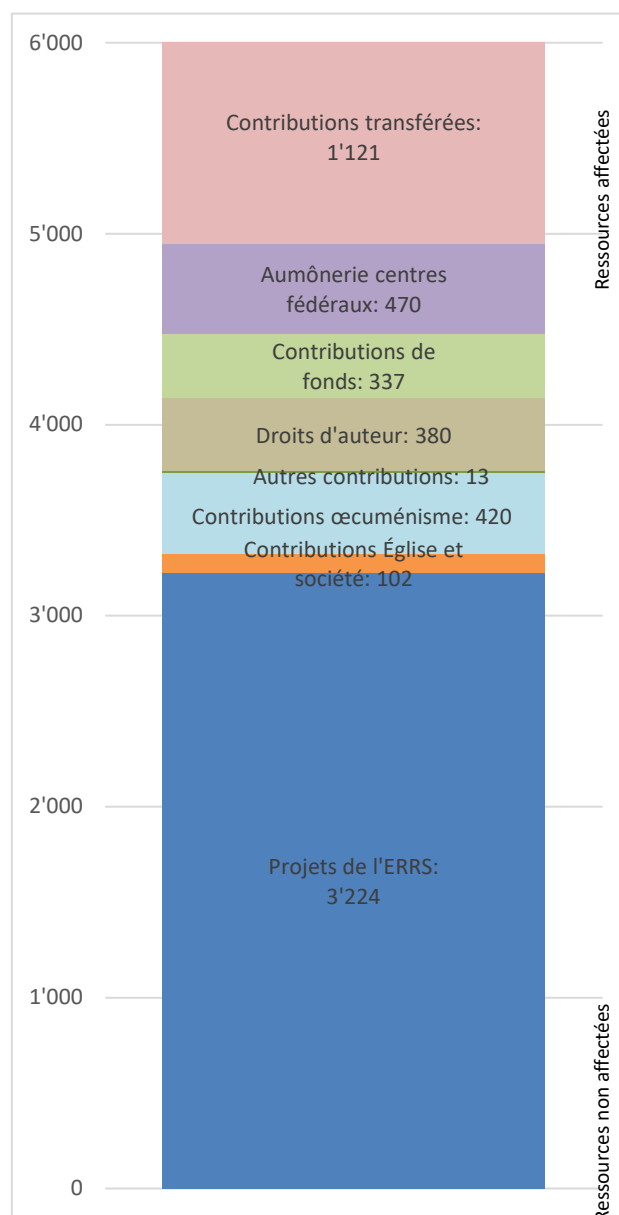
■ 26,2 % : contributions transitoires destinées aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes, ainsi qu'à l'Institut œcuménique de Bossey ; dons volontaires et collectes destinées aux organisations internationales ; contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les CFA.

■ 5,6 % : contributions à des projets financés par des fonds affectés ; concrètement, ces contributions sont fixées par les commissions du Conseil, selon l'affectation des dons.

■ 6,3 % : redevances pour les droits d'auteur ; l'EERS a conclu des contrats avec les sociétés d'exploitation en faveur des paroisses évangéliques réformées et des paroisses de l'EEM en Suisse.

■ 6,9 % : contributions aux organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

■ 1,9 % : contributions à des institutions qui traitent de sujets ecclésiaux («Église et société») et à d'autres organisations, actives notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs («autres contributions»).



4. Charges structurelles

4.1. Aperçu

	Personnel	Frais généraux	Budget 25	Budget 24	Comptes 23
Synode	194	123	317	362	320
Conseil	468	86	554	576	570
Bureau de la présidente	413	28	441	454	469
Services centraux	730	46	776	743	790
Infrastructure	55	161	216	207	300
Immeuble	5	132	137	222	282
Bibliothèque	4	4	8	12	13
Frais administratifs des départements	9	0	9	41	18
Total	1'878	580	2'458	2'617	2'762

4.2. Explications relatives aux charges structurelles

Synode

Cette rubrique comprend les frais engendrés par le synode d'été à St-Gall et le synode d'automne à l'Hôtel du gouvernement à Berne. Le synode de réflexion doit contribuer à souder la communauté ecclésiale (objectif de législation 3), et figure de ce fait dans les charges de projets. Le budget prévoit d'allouer en tout cas 1 EPT, soit 169 KCHF, à l'assistance administrative, au bureau du Synode, à la communication et à d'autres frais tels que la révision des traductions en interne ou les participations des personnes mandatées au synode. De plus, les frais de personnel incluent les indemnités pour la présidence du Synode et la CEG, y compris l'indemnité forfaitaire conformément à l'art. 16 du règlement des finances.

Conseil

Cette rubrique inclut les indemnités versées aux membres du Conseil exerçant leur fonction à titre accessoire (386 KCHF, y c. frais de personnel annexes), les frais de personnel pour l'assistante administrative du Conseil (0,6 EPT), les frais de préparation et de suivi des séances par la chancellerie, les frais liés au soutien apporté par le secteur de la communication (0,1 EPT), ainsi que les frais de voyage et de représentation (60 KCHF), les honoraires et divers frais généraux (26 KCHF). Une réduction du temps de travail de l'assistante du Conseil de 0,1 EPT entraîne une réduction des frais de personnel en comparaison de l'an dernier.

Le montant de l'indemnité aux membres du Conseil est calculé sur la base du règlement des finances et équivaut à 0,25 EPT par membre et 0,25 EPT supplémentaire réparti entre l'ensemble.

Bureau de la présidente

Les frais de personnel englobent l'indemnisation de la présidente (1 EPT), les charges de l'assistante administrative (0,8 EPT) et d'une collaboratrice personnelle (0,3 EPT), ainsi que les frais liés au soutien apporté par le secteur de la communication et par les personnes mandatées par la chancellerie. Sur l'ensemble des frais généraux, 19 KCHF sont imputables aux frais de voyage et de représentation. Le temps de travail de la collaboratrice personnelle de la présidente a été réduit de 0,5 à 0,3 EPT, avec une réduction correspondante des frais de personnel.

Services centraux

94 % des charges sont des frais de personnel pour la direction de la chancellerie et des services centraux.

Infrastructure

Cette rubrique correspond aux frais informatiques (90 KCHF), de formation continue (23 KCHF), de recrutement (10 KCHF) et divers.

Immeuble

L'immeuble du Sulgenauweg a été revalorisé de 750 KCHF en 2024 et, conformément aux recommandations actualisées relatives à la présentation des comptes, il n'est plus amorti.

Charges administratives des secteurs

Cette rubrique comprend les charges liées aux rapports, y compris l'établissement du rapport d'activité, la commission du personnel, les tâches de traduction, etc.

5. Tableau sur la variation du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2025	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2025
Fonds affectés						
Fonds travail des femmes	74		50		-50	74
Fonds en faveur des droits humains	63		10		-10	63
Fonds Solidarité protestante Suisse	680		300		-300	680
Fonds Églises suisses à l'étranger	337				-15	322
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux	0		470		-470	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	58		63		-60	61
Capital des fonds (fonds affectés)	1'375		893	0	-905	1'363
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'487				-165	2'322
Réserve de fluctuations des placements	1'261					1'261
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	836					836
Fonds manifestations internationales	216				-107	109
Fonds John Jeffries	1'189				-17	1'172
Capital libre généré						
Capital généré	2'358			49		2'407
Résultat annuel	187	-79		-49		59
Capital de l'organisation	8'622	-79	0	0	-289	8'254

Comptes	Existant initial 1.1.2024	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2024
Fonds affectés						
Fonds travail des femmes	74		50		-50	74
Fonds en faveur des droits humains	59		25		-21	63
Fonds Solidarité protestante Suisse	680		420		-420	680
Fonds Églises suisses à l'étranger	352				-15	337
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux	0		470		-470	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	50		63		-55	58
Capital des fonds (fonds affectés)	1'378		1'028		-1'031	1'375
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'587				-100	2'487*)
Réserve de fluctuations des placements	1'261					1'261
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	836					836
Fonds manifestations internationales	253		10		-47	216
Fonds John Jeffries	1'191				-2	1'189
Capital libre généré						
Capital généré	2'309			49		2'358
Résultat annuel	187	49		-49		187
Capital de l'organisation	8'712	49	10	0	-149	8'622

*) L'augmentation de la réserve de réévaluation n'apparaît pas encore dans cette présentation, car le tableau présente l'existant initial à début 2024 actualisé en fonction du budget approuvé.

Explications relatives aux variations du capital

Existant initial au 1^{er} janvier 2024

Valeurs du bilan au 31 décembre 2023

Existant final au 31 décembre 2024 et existant initial au 1^{er} janvier 2025

Existant initial au 1^{er} janvier 2024 extrapolé en fonction du budget 2024

Produits internes

Capital généré durant la période (résultat annuel)

Dotation externe

Attributions au capital durant la période

Transferts à l'intérieur des fonds

Transfert du résultat de l'exercice précédent dans le capital généré

Utilisation externe

Prélèvements sur fonds

Existant final au 31 décembre 2025

Valeurs prévues au bilan en raison des variations anticipées du capital

Fonds pour le travail des femmes

Ce fonds permet de soutenir en particulier les Femmes protestantes de Suisse FPS (désormais : femmes protestantes). En outre, des contributions sont allouées à des projets (sur demande). Il est difficile de prévoir le montant des collectes, le budget, s'appuyant sur le résultat de l'année précédente, table sur un montant de 50 KCHF.

Fonds en faveur des droits humains

Ce fonds permet de soutenir des projets ou des particuliers en Suisse et à l'étranger. Ces dernières années, le montant des collectes est en baisse constante et la fortune du fonds a été réduite. Pour 2025, le montant des collectes inscrit au budget se situe au faible niveau des années précédentes. Selon l'ordonnance sur le fonds, la fortune du fonds ne peut pas être inférieure à 50 KCHF.

Fonds en faveur des Églises suisses à l'étranger (CESE)

L'engagement de la FEPS en faveur des Églises suisses à l'étranger a pris fin en 2017. La fortune résiduelle du fonds est allouée aux Églises suisses de l'étranger qui déposent une demande de fonds pour financer un projet concret et, depuis 2021, il sert également à apporter un soutien structurel dans des situations extraordinaires.

Fonds Solidarité protestante suisse (SPS)

Selon le règlement, le fonds SPS est destiné à soutenir des projets menés par des Églises de la diaspora.

Pour 2025, le Conseil anticipe des apports (collecte de la Réformation et offrande des catéchumènes) d'un montant de 300 KCHF. Depuis 2022, le règlement prévoit une indemnité pour les tâches effectuées par la chancellerie et pour couvrir les frais généraux. Le Conseil a fixé ce montant à 15 % de la collecte de la Réformation. Après déduction dudit montant, 80 % du reste de la collecte de la Réformation iront à l'enseignement religieux au Tessin et 20 % à la Fondation de la Réformation.

L'offrande des catéchumènes est destinée au soutien du travail diaconal avec les jeunes à Marseille.

Capital SCR

La FEPS a exercé la présidence du SCR jusqu'à début 2018. Actuellement, l'Église catholique romaine assure la présidence, mais l'EERS continue d'assumer l'administration. Le capital du SCR apparaît dans les comptes comme un fonds affecté.

Réserve de réévaluation de l'immeuble

Cette réserve de réévaluation a été créée en 2010 dans la foulée de la réévaluation de l'immeuble. Conformément aux règles en vigueur à l'époque, une somme de 99'500 CHF était amortie sur l'immeuble chaque année et comptabilisée en compensation de la réserve de réévaluation, donc sans effet sur le résultat.

Désormais, les recommandations pour la présentation des comptes partent du principe qu'un immeuble ne perd pas en valeur. En 2023, lors de la vérification des comptes, les réviseurs ont donc suggéré de réévaluer l'immeuble d'un montant de 750 KCHF. Le Conseil va suivre cette recommandation et réévaluer l'immeuble en 2024 tout en constituant une réserve de réévaluation d'un même montant pour éviter un effet sur le résultat.

Ensuite, l'immeuble ne sera plus amorti, mais la réserve de réévaluation pourra néanmoins être dissoute. Il n'existe pas de règles pour cette dissolution. La dissolution linéaire sur 20 ans est une pratique répandue, mais elle peut aussi se faire plus rapidement.

Ces dernières années, les synodales avaient plusieurs fois critiqué le capital d'organisation de l'EERS, jugé trop élevé à leurs yeux. Le Conseil entend donc dissoudre la réserve de réévaluation dans les prochaines années et ainsi réduire le capital d'organisation dans les mêmes proportions.

En 2025 et dans les années consécutives, la dissolution de la réserve de réévaluation contribuera au financement du projet « Protection de l'intégrité personnelle ».

Réserve de fluctuation de valeur RFV

Le but est de conserver 25 % du capital investi comme réserve de fluctuation de valeur. Le Conseil n'inscrivant pas au budget les plus-values et les moins-values boursières, il n'y inscrit pas non plus le prélèvement sur la RFV. Après les pertes subies en 2022, la réserve de fluctuation de valeur a pu être reconstituée en 2023 jusqu'à sa valeur cible de 25% du capital investi.

Fonds pour les manifestations internationales

Le fonds pour les manifestations internationales est alimenté à raison de 30 KCHF par an et sert à participer financièrement aux Assemblées ou à d'autres charges ponctuelles des organisations internationales. En 2025, il est prévu d'opérer un prélèvement pour l'assemblée générale de la CMER, pour une bourse à Bossey et pour une manifestation « 1700 ans après le concile de Nicée », pour un projet du COE et pour un autre en faveur des chrétiens menacés. Comme le fonds est bien rempli, il ne sera pas alimenté en 2025.

Fonds John Jeffries

Le fonds John Jeffries est destiné à l'entretien et au développement du patrimoine immobilier de l'EERS. Il peut également être utilisé lors de l'achat de nouveaux immeubles.

La rénovation des volets de l'immeuble du Sulgenauweg est prévue pour 2025. Les frais anticipés de l'ordre de 15 KCHF vont être prélevés sur le fonds. Depuis 2016, l'amortissement annuel des nouvelles fenêtres de l'immeuble du Sulgenauweg est en outre financé par ce fonds.

Capital généré

Capital libre de l'EERS généré au fil des années précédentes (excédents de recettes / excédents de charges).

Résultat annuel

Résultat déterminé dans le compte d'exploitation

6. Contributions des membres

Église membre	M _i	B _{1i}	K ₁	a	b	c	K _i	B _{1i} *K _i	G _i	B _i Neu	B _i 2024	B _i Neu - B _i 2024		Clé de répartition adoptée	Église membre
	Nombre de membres	Contribution sans correction	Facteur de l'Église (neutre)	Correction Indice des ressources	Correction financement	Correction proportion de protestants	Somme: K ₁ + a+b+c	Résultat intermédiaire	Clé de répartition	Contribution 2025	Contribution 2024	Écart en CHF	Écart en %		
AG	148'684	450'513	1.00	-0.10	1.10	-0.30	1.70	765'872	7.017%	417'215	461'932	-44'717	-9.7%	7.045%	AG
AI/AR	22'222	67'333	1.00	0.00	1.10	-0.20	1.90	127'933	1.172%	69'693	69'040	653	0.9%	1.177%	AI/AR
BE-JU-SO	544'256	1'649'096	1.00	-0.10	0.70	0.10	1.70	2'803'463	25.687%	1'527'209	1'512'904	14'305	0.9%	25.787%	BE-JU-SO
BL	79'591	241'161	1.00	0.15	1.10	-0.20	2.05	494'380	4.530%	269'318	266'795	2'523	0.9%	4.547%	BL
BS	23'941	72'541	1.00	0.35	1.05	-0.30	2.10	152'336	1.396%	60'000	60'000	0	0.0%	1.013%	BS
FR	39'184	118'728	1.00	-0.10	0.70	-0.30	1.30	154'346	1.414%	84'082	83'294	788	0.9%	1.420%	FR
GE	45'284	137'211	1.00	0.35	0.00	-0.50	0.85	116'629	1.069%	63'535	62'939	596	0.9%	1.073%	GE
GL	12'864	38'978	1.00	-0.20	1.00	-0.20	1.60	62'365	0.571%	33'974	33'655	319	0.9%	0.574%	GL
GR	62'514	189'417	1.00	-0.10	1.10	-0.20	1.80	340'951	3.124%	185'736	183'995	1'741	0.9%	3.136%	GR
LU	39'528	119'770	1.00	0.00	1.10	-0.50	1.60	191'632	1.756%	104'393	103'415	978	0.9%	1.763%	LU
NE	36'946	111'946	1.00	-0.10	0.10	-0.30	0.70	78'362	0.718%	42'689	48'330	-5'641	-11.7%	0.721%	NE
NW	4'189	12'693	1.00	0.35	1.10	-0.50	1.95	24'751	0.227%	13'483	13'357	126	0.9%	0.228%	NW
OW	2'823	8'554	1.00	0.35	1.35	-0.50	2.20	18'819	0.172%	10'252	10'156	96	0.9%	0.173%	OW
SG	98'929	299'755	1.00	-0.10	1.35	-0.30	1.95	584'522	5.356%	318'424	315'441	2'983	0.9%	5.377%	SG
SH	27'196	82'404	1.00	-0.10	1.00	-0.20	1.70	140'087	1.284%	76'312	75'599	713	0.9%	1.289%	SH
SO	24'168	73'229	1.00	-0.20	1.25	-0.50	1.55	113'505	1.040%	61'833	61'254	579	0.9%	1.044%	SO
SZ	17'500	53'025	1.00	0.40	0.70	-0.50	1.60	84'840	0.777%	46'217	45'785	432	0.9%	0.780%	SZ
TG	88'876	269'294	1.00	-0.10	1.00	-0.20	1.70	457'800	4.195%	249'391	247'054	2'337	0.9%	4.211%	TG
TI	12'777	38'714	1.00	0.15	-0.30	-0.50	0.35	13'550	0.124%	7'381	7'312	69	0.9%	0.125%	TI
UR	1'622	4'915	1.00	-0.20	1.20	-0.50	1.50	7'373	0.068%	4'016	3'979	37	0.9%	0.068%	UR
VD	185'199	561'153	1.00	0.15	0.75	-0.20	1.70	953'960	8.741%	519'677	514'809	4'868	0.9%	8.775%	VD
VS	20'812	63'060	1.00	-0.20	0.10	-0.50	0.40	25'224	0.231%	13'741	13'612	129	0.9%	0.232%	VS
ZG	16'042	48'607	1.00	0.50	1.80	-0.30	3.00	145'821	1.336%	79'438	78'693	745	0.9%	1.341%	ZG
ZH	396'876	1'202'533	1.00	0.35	1.35	-0.20	2.50	3'006'333	27.545%	1'637'723	1'622'382	15'341	0.9%	27.653%	ZH
EMK	5'123	15'523	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0	0.451%	26'725	26'725	0	0.0%	0.451%	EMK
Total	1'957'146	5'930'153						10'864'854	100%	5'922'457	5'922'457				Total

7. Sommes cibles et autres contributions

	Clé de répartition 2025 %	Contributions extraordinaires Centres fédéraux CHF	Sommes cibles Institut Bossey CHF	Sommes cibles EPER CHF	Sommes cibles EPER Aide aux réfugiés CHF	
AG	7.045%	33'110	4'227	172'520	72'909	AG
AI/AR	1.177%	5'531	706	28'818	12'179	AI/AR
BE-JU-SO	25.787%	121'198	15'472	631'508	266'884	BE-JU-SO
BL	4.547%	21'373	2'728	111'364	47'064	BL
BS	1.013%	4'762	608	24'810	10'485	BS
FR	1.420%	6'673	852	34'768	14'694	FR
GE	1.073%	5'042	644	26'272	11'103	GE
GL	0.574%	2'696	344	14'048	5'937	GL
GR	3.136%	14'740	1'882	76'803	32'458	GR
LU	1.763%	8'285	1'058	43'167	18'243	LU
NE	0.721%	3'388	432	17'652	7'460	NE
NW	0.228%	1'070	137	5'575	2'356	NW
OW	0.173%	814	104	4'239	1'792	OW
SG	5.377%	25'270	3'226	131'670	55'645	SG
SH	1.289%	6'056	773	31'555	13'336	SH
SO	1.044%	4'907	626	25'568	10'805	SO
SZ	0.780%	3'668	468	19'111	8'077	SZ
TG	4.211%	19'791	2'527	103'124	43'582	TG
TI	0.125%	586	75	3'052	1'290	TI
UR	0.068%	319	41	1'661	702	UR
VD	8.775%	41'241	5'265	214'889	90'815	VD
VS	0.232%	1'090	139	5'682	2'401	VS
ZG	1.341%	6'304	805	32'848	13'882	ZG
ZH	27.653%	129'965	16'590	677'207	286'196	ZH
EEM	0.451%	2'121	271	11'051	4'670	EEM
TOTAL	100%	470'000	60'000	2'448'962	1'034'965	TOTAL